



**LOUIS &
LAGEAT**
Mandataires Judiciaires Associés

Maître Adrien JOLY
Mandataire judiciaire

30 Cours Lieutaud CS 10027 13231 MARSEILLE CEDEX 1
04 91 59 82 40 / contact.louis@louis-lageat.com
www.louis-lageat.com

AVIS D'APPEL D'OFFRES

FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION

31 BOULEVARD NOTRE DAME 13006 MARSEILLE





DESCRIPTION DU FONDS DE COMMERCE

ELEMENTS INCORPORELS DU FONDS DE COMMERCE

BAIL COMMERCIAL

Le fonds de commerce est constitué d'un bail commercial conclu avec la SCI MICHEL CODACCIONI

- **Adresse** : 31 boulevard Notre Dame 13006 MARSEILLE.
- **Durée** : le bail a été consenti initialement pour une durée de 9 ans, à effet du 1^{er} juillet 2016.
- **Objet** : le bail porte sur des locaux à usage commercial situés au rez de chaussée et dans les deux caves de l'immeuble.
Les locaux sont composés d'une grande pièce, d'une grande cour intérieure et de deux caves.
- **Loyer annuel HT et HC** : 6 000 euros.
- **Dépôt de garantie** : aucun.
- **Clause d'agrément** : Le preneur ne pourra céder son droit au présent bail, sauf à l'acquéreur de la totalité de son fonds de commerce, mais à condition d'avoir préalablement obtenu l'agrément exprès et par écrit du bailleur.
- **Garantie solidaire** : toute cession devra comporter la stipulation d'une garantie solidaire du cédant et de tous les cessionnaires successifs pour le paiement des loyers et des charges comme pour l'exécution de toutes les conditions du bail pendant une durée de trois ans à compter de la cession, aucune cession ne pouvant intervenir sans qu'aient été préalablement réglés tous arriérés de loyers, charges et accessoires.

Destination : exclusivement à usage de Restauration/Bar/Rôtisserie.

LICENCE de catégorie IV

ELEMENTS CORPORELS DU FONDS DE COMMERCE

Matériel d'exploitation, d'après l'inventaire de Maître Stéphane LECOMTE, Commissaire de justice

Date limite de dépôt des offres : 26 octobre 2026 à 12 heures

Les candidats acquéreur sont informés que les offres déposées :

- Doivent être fermes et définitives et dépourvues de toute condition suspensive
- Doivent être accompagnées de garanties financières
- Doivent être accompagnées d'une attestation d'indépendance conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de Commerce et d'une attestation de provenance des fonds (cf. cahier des charges)

Informations :

<https://www.louis-lageat.fr>

emma.lambert@louis-lageat.com

30 Cours Lieutaud 13001 MARSEILLE